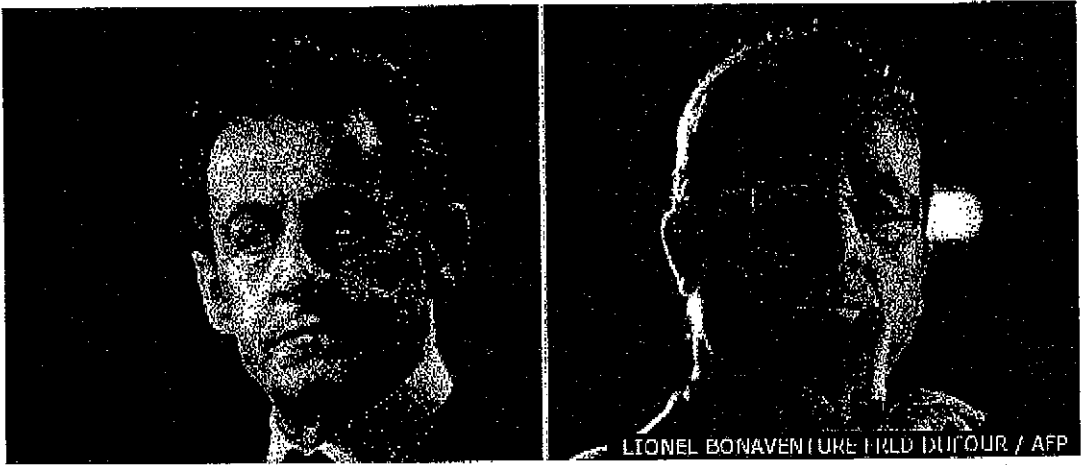


Génocide arménien: au Sénat, le texte de loi qui divise le PS et l'UMP



Le HuffPost Aude Lorriaux Première Publication: 19/1/12 07:40 CET Mis à jour: 19/1/12 19:56 CET

[Envoyer cet article](#)

Difficile de comprendre la position des deux grands partis, PS et UMP, sur la proposition de loi pénalisant la négation des génocides. Car sur ce texte, le Sénat n'est plus divisé entre droite et gauche mais entre opposants et partisans, ces derniers étant souvent des élus de départements comportant une forte communauté arménienne. De nombreux sénateurs ont d'ailleurs annoncé qu'ils seraient aux abonnés absents lundi, lors de l'examen de la proposition de loi par le Sénat.

L'auteur de la proposition de loi est une députée UMP (Valérie Boyer) et le texte à l'Assemblée a été voté par les députés du parti majoritaire, pourtant, certains sénateurs UMP ne voteront pas le texte: il y a seulement quelques mois - le 4 mai 2011 - le Sénat, alors à droite, avait rejeté un texte PS identique porté par le sénateur Robert Badinter et certains ne veulent pas se déjuger.

Les sénateurs PS sont-ils pour autant tous en faveur de ce texte? Pas du tout. La commission des lois du Sénat, présidé par le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, a ainsi rejeté mercredi la proposition de loi, en adoptant une "motion d'irrecevabilité". "Nous avons raisonné en droit", explique le président de la commission, pour lequel ce texte aurait été jugé comme "anti-constitutionnel" en raison d'un possible conflit avec le droit fondamental de la liberté d'expression. Il risquait selon lui, par contamination, de menacer la loi de 2001 qui reconnaît le génocide arménien. "Le Parlement n'est pas un tribunal: il ne revient pas au législateur de faire l'histoire", se justifie le président, qui propose la création d'une commission sous l'égide de l'Unesco plutôt que le vote d'une loi.

Au PS, le raisonnement de Jean-Pierre Sueur ne convainc pas tout le monde. Pour le sénateur Philippe Kaltenbach, la proposition de loi "est bien constitutionnelle". Le sénateur-maire de Clamart, orateur principal du groupe PS sur ce texte, "réfute les motifs avancés" par son collègue. La proposition actuelle "n'utilise pas le même mécanisme juridique", dit-il. "Alors que la précédente proposition était muette sur les éléments constitutifs du génocide contesté, l'actuelle proposition incrimine la contestation ou la minimisation d'un crime de génocide tel que défini à l'article 211-1 du Code pénal" explique-t-il. On ne peut pas "accuser le Parlement de vouloir se muer en tribunal car c'est seulement le juge qui sera amené à qualifier juridiquement les faits", selon lui.

Enfin le texte actuel "vise à incriminer la contestation ou la minimisation d'un génocide quand elle est faite de façon outrancière alors que la précédente proposition n'envisageait que la contestation sans l'assortir d'un élément intentionnel" ce qui fait que "le texte ne peut ainsi plus être considéré comme une volonté d'entraver la liberté de recherche universitaire".

Pour la sénatrice EELV Esther Benbassa, contactée par Le Huffington Post, cette cacophonie au PS reflète les intentions électoralistes du parti, qui "se demande s'il ne pourrait pas lui aussi avoir les voix des Arméniens". Valérie Boyer a reproché mercredi 18 janvier au Parti socialiste de "ne pas tenir ses troupes".

Les intentions ont beau être floues, le résultat, lui, sera clair dès lundi. Et les partisans de la loi ont de bonnes chances de l'emporter, une majorité au Sénat semblant se dessiner en faveur du texte